



Programme de formation

H0V H1V H2V HC

Habilitation électrique - Travaux d'ordre électrique



10

Taux de satisfaction du programme en 2023 sur 8 stagiaires formés

Au Programme...

 14h00 ou 7h00 de formation selon expérience

Formation théorique

L'identification des ouvrages HTA
Les fonctions des matériels électriques HTA
Les mesures de prévention
Les différentes consignations (en une ou deux étapes)
L'analyse des risques
La préparation des travaux
Les travaux hors tension avec ou sans voisinage
Le respect des consignes du chargé d'exploitation et instructions de sécurité
La rédaction des documents

Formation pratique

- Le repérage des environnements ou locaux à risques
- L'analyse préalable à son intervention
- La mise en œuvre de ses EPI
- L'application de la prévention du risque électrique et des consignes de sécurité dans le cadre des travaux d'ordre électrique HTA
- La préparation et la direction des travaux d'ordre électrique
- Le balisage de la zone de travaux et sa surveillance
- Les étapes de consignation
- La réalisation de connexions et de déconnexions
- La pose d'un EPC
- La réalisation d'interventions de dépannage la rédaction des documents et le compte rendu de son activité

Pratiques professionnelles réalisées sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant. Cette formation est conforme à la norme NF C18-510.



1 Objectifs

- Réaliser en toute sécurité les opérations de consignation en HTA, les travaux d'ordre électrique en HTA et/ou réaliser les interventions d'entretien et de dépannage sur les installations ou équipements électriques.
- Exploiter ou rédiger les documents applicables dans le cadre de ces travaux et/ou opérations de consignation et autres documents associés.
- Rendre compte de ses activités.

2 Public

- Personnels électriciens intervenant sur des ouvrages électriques dans différents bâtiments et chantiers (ERP, sites industriels ou tertiaires...) pour réaliser les interventions d'entretien et de dépannage d'ordre électrique en HTA.

3 Pré-requis

- Compréhension écrite et orale du français.
- Compétences en électricité dans le domaine des tensions considéré sur les ouvrages ou installations électriques.

4 Pédagogie

• Méthodes pédagogiques

Un livret d'accueil est remis au stagiaire. Formation présentielle alternant théorie (diaporama, vidéos...) et exercices de mise en situation pratique.

• Moyens humains

Formateur qualifié possédant une expérience professionnelle sur les installations électriques concernées et détenteur des habilitations correspondantes.

• Moyens techniques

Salle équipée de tableau, vidéoprojecteur. TGBT, armoire électrique ou platine pédagogique, moyens de balisage, tapis et nappe isolants, gants isolants, écran facial, outillage électrique isolé, VAT (vérificateur d'absence de tension), dispositifs de condamnation et appareils de mesure.

5 Modalités d'évaluation

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques selon le référentiel et les modalités d'évaluation de la Norme NF C18-510 est réalisée en fin de formation en vue de la remise d'un titre d'habilitation par l'employeur. Les stagiaires sont évalués sur les indices demandés en amont par l'employeur.
- Une proposition d'habilitation électrique, établie sur les résultats de l'évaluation théorique et pratique du stagiaire, est transmise à l'employeur
- Cette formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Informations complémentaires

Délai d'accès

Le délai d'accès à la formation est de 24h00 à 8 semaines selon la formation et le lieu de formation

Prix

Pour connaître nos tarifs, veuillez nous consulter au 05 67 16 69 14 ou à contact@sp-forma.com

Accessibilité

Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap dont les aptitudes spécifiques aux objectifs de la formation ont été validées par le Médecin du travail.

Nous étudierons ensemble les aménagements éventuels nécessaires à son accueil. Si besoin, nous pourrions également vous mettre en relation avec notre référente handicap, Amandine PILLOT – ATOUCAP, qui sera en mesure de nous accompagner pour la bonne mise en œuvre de la formation.

Le renouvellement de l'habilitation Travail en hauteur est recommandée tous les 3 ans.



Sécurité & Prévention

© 2024 SP Forma

SP FORMA N°enregistrement : 76310945731 - Certifié QUALIOP1 - FR063660-1 Bureau Véritas – www.sp-forma.com

